

# AGRICA ÉPARGNE

## ACTIONS RESPONSABLES

Rapport annuel au 31/12/2024



### FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion : .....AGRICA EPARGNE  
Teneur de comptes conservateur de parts : .....Amundi ESR  
Dépositaire : .....Caceis BANK  
Commissaire aux comptes : .....PWC AUDIT

### ■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Actions Responsables

### ■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Actions Responsables est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

### ■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Actions Responsables est classé dans la catégorie FCPE "Actions de pays de la Zone Euro".

### ■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base d'un calcul reposant sur le comportement du fonds face à la combinaison des risques de marché et de crédit. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Le profil de risque du fonds au 31/12/2024 est de 4 à l'issue des calculs réalisés en tenant compte de l'exercice 2024.

### ■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

### ■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

### ■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, du plan d'épargne de groupe, du plan d'épargne interentreprises, du plan d'épargne pour la retraite collectif, du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- versées dans le cadre d'un plan d'épargne retraite conformément à l'article L224-1 et suivants du code monétaire et financier ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

### ■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds AGRICA EPARGNE Actions Responsables est un fonds nourricier classé dans la même catégorie « Actions des pays de la zone euro » que celle du fonds commun de placement maître AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE géré également par AGRICA EPARGNE.

A ce titre, le FCPE est investi en quasi-totalité et en permanence, en parts « B » (FR0013529856) du Fonds Maître et accessoirement en liquidités.

Ainsi, le Fonds suit l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du Fonds Maître. La performance du Fonds pourra être inférieure à celle du Fonds Maître du fait des frais de fonctionnement et de gestion propres au Fonds.

Le profil de risque du FCPE est identique à celui du Fonds Maître.

### Objectif de gestion du fonds Maître :

L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection de valeurs mobilières respectant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par la société de gestion en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU, sur la période de placement recommandée.

#### ■ INDICATEUR DE REFERENCE

100% MSCI EMU NR

#### ■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 25 juin 2024, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de M. Thomas CUILIER, président en exercice. Dans ces conditions il préside la présente séance (mandat sur exercice 2023) et est porteur des pouvoirs donnés au Président.

Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023

Le mandat du Président en exercice s'achevant à la fin du Conseil, il est procédé à la désignation du Président pour le prochain mandat (exercice 2024).

Le Conseil de Surveillance a approuvé la désignation de M. Jimmy DELRIEU, représentant salarié d'AGRICA, pour les fonctions de Président du FCPE Agrica Épargne Actions Responsables pour l'exercice 2024.

#### ■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PAR LE FONDS MAÎTRE DURANT LA PERIODE SOUS REVUE

L'année 2024 s'est achevée sur un bilan positif pour les marchés actions. Alors que l'inflation semble être revenue à des niveaux acceptables, les marchés ont dépassé les nombreuses incertitudes apparues en cours d'année même si le bilan annuel masque des disparités importantes. Tout d'abord, les marchés américains ont une nouvelle fois tiré leur épingle du jeu avec une performance en dollars de +25.0% pour le S&P 500 et de +29.6% pour le Nasdaq. Ils ont été soutenus par la robustesse de l'économie américaine, qui pour la deuxième année consécutive, a surpris par sa vigueur. Les effets restrictifs du durcissement monétaire amorcé en 2022 ont été amortis grâce à la solidité des créations d'emplois et de l'amélioration des revenus réels qui ont soutenu la consommation. Les indices américains ont également été portés par l'engouement autour de l'Intelligence Artificielle qui a permis aux géants de la technologie d'afficher des performances remarquables.

Si le MSCI EMU termine l'année en progression de +9.5%, les actions européennes ont été confrontées à davantage de vents contraires : des indicateurs économiques décevants en particulier en Allemagne, l'absence de rebond de l'économie chinoise à laquelle sont exposées de nombreuses entreprises européennes et des crises politiques majeures en France et en Allemagne. Dans cet environnement adverse, les sociétés européennes ont toutefois réussi à préserver leur rentabilité et ont profité de niveaux de valorisation nettement inférieurs à leurs homologues américaines. Sur le plan sectoriel, la nette surperformance du secteur financier, tirée par les banques espagnoles et italiennes, est une autre des caractéristiques notables de 2024. Le secteur s'est adjugé une performance annuelle de +26.2%.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le portefeuille affiche une performance de +4.9% contre +9.5% pour son indice de référence. Le fonds a été impacté en relatif par sa forte sous-pondération structurelle au secteur financier ainsi que par un effet sélection négatif dans les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire et de la santé. Les principaux contributeurs à la performance annuelle sont **Essilor Luxottica** (+32.3%), **Schneider Electric** (+34.5%) et **Saint-Gobain** (+32.1%). À l'inverse, les principaux détracteurs sont **Dassault Systèmes** (-23.8%), **L'Oréal** (-23.0%) et **Novo Nordisk** (-9.5%).

Au cours de l'exercice, nous avons initié deux nouvelles positions, **Spie** et **Intesa Sanpaolo**. **Spie** est un des leaders européens des services multi-techniques dans les domaines du génie électrique, mécanique et climatique, des systèmes de communication et des services spécialisés liés à l'énergie. Le groupe bénéficie d'un positionnement attractif sur la transition énergétique puisqu'environ 65% du chiffre d'affaires y contribue positivement et que 40% est aligné sur la taxonomie européenne. Au cours du 4ème trimestre, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille au risque politique français en allégeant significativement la position sur **BNP Paribas** au profit d'une initiation sur **Intesa Sanpaolo** qui représente désormais la plus forte position sur le secteur. Leader incontesté sur le marché italien, le groupe a relevé ses prévisions financières pour 2024 et 2025 et est « best-in-class » du secteur européen sur toutes les métriques clés. Cette solidité financière lui permet d'offrir un retour aux actionnaires particulièrement attractif

(>10%) avec un taux de distribution de 70% et des rachats d'actions réguliers, tout en maintenant des ratios de solvabilité largement supérieurs aux exigences réglementaires.

En contrepartie, nous avons soldé nos positions sur **CRH**, valeur cotée au Etats-Unis dans le secteur des matériaux de construction, après l'excellent parcours du titre et sur **Carl Zeiss** en raison de difficultés persistantes en Chine et d'une absence de visibilité sur le potentiel de reprise.

A fin décembre, les principales positions sont **Schneider Electric**, parfaitement bien positionné sur les thèmes de l'électrification, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle, **ASML**, leader mondial des machines de lithographie pour l'industrie des semi-conducteurs et **SAP**, leader mondial dans les logiciels.

Le portefeuille termine l'année avec un score ESG supérieur de 3,6 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 62%, et 57% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

Pour 2025, plusieurs incertitudes persistent : faiblesse de la dynamique économique en Zone Euro accentuée par une situation politique instable dans ses deux pays cœur, répercussions du programme protectionniste et de la guerre commerciale promis par la nouvelle administration Trump et efficacité des mesures de relance annoncées en Chine. Néanmoins, la valorisation actuelle des actions européennes intègre déjà une grande partie de ces risques avec un PER 2025 de 13.2x inférieur à sa moyenne historique sur 10 ans (14x) et affichant une décote record par rapport aux actions américaines de plus de 40%. De plus, les actions européennes devraient bénéficier d'un potentiel d'assouplissement monétaire bien plus important. Dans ce contexte, nous continuons de privilégier des entreprises avec des modèles économiques robustes et qui bénéficient de tendances de croissance structurelles, notamment autour de la transition environnementale et de la santé.

### ■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

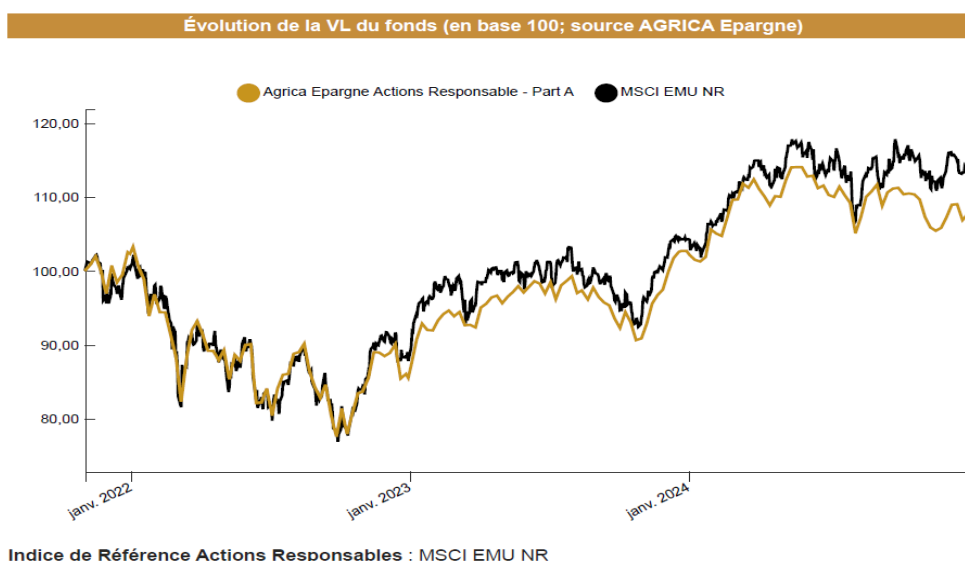
#### Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Sur la période sous revue (29 décembre 2023 / 31 décembre 2024), la performance s'établit à +9,49 % pour l'indice et celle du fonds à :

- +4,87% pour la part A
- +5,13% pour la part PERGA

Les performances présentées sont celles de la part A qui est la part la plus ancienne du fonds :



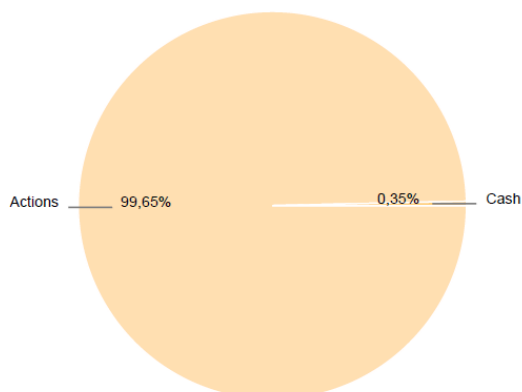
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

## Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2024, le FCPE Agrica Épargne Actions Responsables était composé à 99,65 % en parts de son fonds maître AGRICA Epargne Euro Responsables et à 0,35 % en liquidités pures.

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)		
Nombre de lignes		2
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)		
AE EURO RESPONSABLE	Actions Zone Euro	99,65
SOLDE ESPECE EUR	Cash	0,35

### Allocation d'actifs



## Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2024

Le FCPE AGRICA ÉPARGNE ACTIONS RESPONSABLES appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA EPARGNE.

En 2024, 39 opérations ont été passées. En date comptable, le volume des opérations de l'exercice est de :

Montant des achats : 2 232 523 €

Montant des ventes : 11 954 €

## Principaux mouvements sur le portefeuille sur l'année

ACHATS			VENTES		
ISIN	LIBELLE	MONTANT	ISIN	LIBELLE	MONTANT
FR0013529856	AGRICA EP EURO RESPONSABL-BE	392 967	FR0013529856	AGRICA EP EURO RESPONSABL-BE	11 954

### ■ AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

#### Effet de levier

Effet de levier brut = 1,00

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

### Procédure de sélection des intermédiaires

AGRICA ÉPARGNE a mis en place une politique de “meilleure exécution” qui encadre la sélection des intermédiaires auprès desquels les ordres sont transmis en vue de leur exécution sur les marchés.

AGRICA ÉPARGNE a choisi de transmettre ses ordres par l’intermédiaire d’une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d’Investissement) et ce, en vue de fournir les services d’investissement de Réception Transmission d’Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l’annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Les intermédiaires (contreparties d’exécution) sont sélectionnés sur la base de critères établis par le Comité de sélection des intermédiaires. La liste des intermédiaires habilités par AGRICA EPARGNE est revue *a minima* semestriellement par le Comité de sélection des intermédiaires auquel participent l’équipe de gestion, le middle office, la conformité et la table de négociation externalisée.

AGRICA EPARGNE veille à n’investir que dans des fonds ne prélevant pas de droit d’entrée.

### Règlement SFTR

Au cours de l’exercice, l’OPC n’a pas fait l’objet d’opérations relevant de la réglementation SFTR.

### Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s’appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d’honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus

### Politique Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance

En tant qu’acteur des marchés financiers, la société de gestion de l’OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l’intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d’investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d’investissement durable (article 9 du Règlement).

Le Fonds AGRICA EPARGNE Actions Responsables (« FCPE ») est un fonds nourricier du fonds commun de placement AGRICA EPARGNE Euro Responsable (« FCP Maître »). Ainsi, l’objectif et les contraintes de gestion du FCPE sont identiques à son fonds maître.

Nous vous invitons à vous reporter à la politique ESG, tel que détaillé sur notre site internet [www.agricaepargne.com](http://www.agricaepargne.com) et à l’annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

En tant qu’acteur des marchés financiers, la société de gestion de l’OPC est soumise au règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d’un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental si elle contribue de manière substantielle à l’un des 6 objectifs environnementaux définis par le Règlement sans causer préjudice important à l’un des 5 autres.

Les investissements sous-jacents au FONDS AGRICA Actions Responsables ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Politique de vote

AGRICA ÉPARGNE a défini une politique de vote aux Assemblées Générales qui peut être obtenue sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Un rapport rendant compte de la manière dont la Société de gestion a exercé ses droits de votes aux Assemblées Générales est établi dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice du fonds. Ce rapport est disponible sur le site internet de la société [www.agricaepargne.com](http://www.agricaepargne.com).

Le fonds AGRICA ÉPARGNE Equilibré est géré sous format multi gestion, les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC composant le portefeuille du fonds sont exercés par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, selon la politique de vote établie par cette dernière.

#### ■ COMMISSIONS DE MOUVEMENT

En conformité avec l'article 322-41 du Règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion pour compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Cette commission se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres,
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion

#### ■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE FONDS

##### **Part A :**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion part A</b>	<b>0,50%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,69%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
▪ Des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,69%
▪ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0.00%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
▪ Commission de surperformance	0.00%
▪ Commissions de mouvements	0.00%
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,19%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>Néant</b>

**Part PER GA :**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,25%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,69%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
▪ Des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,69%
▪ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0.00%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
▪ Commission de surperformance	0.00%
▪ Frais de transactions	0.00%
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,94%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>Néant</b>

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2024, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 292 € TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2024

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA ÉPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).



Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 14 collaborateurs	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
<b>Salaires fixes</b>	1 316	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
<b>Total</b>	1 316	

\* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA ÉPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan **environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Le Fonds AGRICA EPARGNE Actions Responsables (« FCPE »)** est un fonds nourricier du fonds commun de placement AGRICA EPARGNE Euro Responsable (« FCP Maître »). Ainsi, l'objectif et les contraintes de gestion du FCPE sont identiques à son fonds maître. Le « FCPE Maître » promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

*Vous trouverez ci-après les caractéristiques ESG du fonds AGRICA EPARGNE Actions Responsables, identiques à ceux d'AGRICA EPARGNE Euro Responsable.*

ANNEX IV

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** AGRICA Epargne Actions Responsables  
**Identifiant d'entité juridique:** 969500BFJXCO3BPZMQ63

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?** *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social: ___%</b>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, <b>mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088 ;

Ce fonds sélectionne une partie de ses actifs sur la base de critères financiers et des critères extra-financiers basés notamment sur :

- un **pilier Environnement** qui analyse la stratégie environnementale, climatique et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports ;

- un **pilier Social** qui analyse les risques attachés au respect des droits de l'homme sur les lieux de travail (travail forcé, travail des enfants, liberté syndicale) et dans la société au sens large, à l'amélioration continue des conditions d'emploi, de travail et des relations professionnelles. Il tient compte également des risques attachés au respect des droits des clients, intégration des standards sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement. Enfin, il étend son analyse à l'engagement de l'entreprise sur ses différents territoires d'implantation.

- un **pilier Gouvernance** qui analyse les enjeux de l'indépendance et du fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants. Ce pilier tient également compte de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption.

La prise en compte des critères extra-financiers est une approche dite en « sélectivité » par rapport à l'univers d'investissement consistant à sélectionner les meilleurs émetteurs sur la base de leur notation extra-financière et d'exclure des émetteurs sur la base de caractéristiques extra-financières.

En outre, la méthodologie déployée vise à suivre les entreprises impliquées dans des controverses critiques sur l'ensemble des enjeux ESG ci-dessus.

Le fonds favorise également les thèmes de la santé et de l'environnement pour un encours de 50% et investit 50% des encours du portefeuille sur des entreprises dont au minimum 10% de l'activité est réalisée sur des biens et services apportant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (« ODD »).

**Enfin, AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE est un Fonds dit « de partage »**, ce qui signifie que la société de gestion du Fonds s'engage à reverser une partie des frais de gestion encaissés dans le cadre de la gestion du Fonds à deux associations qui œuvrent dans le domaine social, Siel Bleu et Climatec, conformément aux règles précisées dans le prospectus du Fonds.

**Le respect des caractéristiques ESG au sein du portefeuille se traduit à travers l'atteinte de 5 objectifs de performance suivants :**

- ✓ Avoir une surperformance ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence ;
- ✓ Traduire une contribution positive aux ODD, avec un objectif de 50% de l'encours du portefeuille investi sur des entreprises ayant au minimum 10% de l'activité réalisée sur des biens et services apportant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies ;
- ✓ Avoir un objectif de 50% de l'encours du portefeuille investi sur des entreprises qui répondent à des enjeux de santé et environnementaux ;
- ✓ Ne pas dépasser 20% de l'encours investi dans des émetteurs sous surveillance selon les critères de la société de gestion détaillés plus bas ;
- ✓ Ne pas avoir en portefeuille d'émetteur exclu de l'univers responsable.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

**Les engagements en termes de performances sur les indicateurs de durabilité ont été atteints à savoir :**

- ✓ Avoir une surperformance ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence.

En effet, durant toute la période 2024 le fonds a respecté son engagement et a surperformé son indice de référence en moyenne sur les 4 trimestres de 3,0 points.

Par ailleurs, le fonds a obtenu sur une échelle de 4 niveaux de performance, la meilleure note avec une performance dites « avancée » en moyenne sur les 4 trimestres, tant sur le plan de la performance ESG globale, que sur le plan de la performance de chacun des 3 piliers Environnement, Social et de bonne Gouvernance.

- ✓ Traduire une contribution positive aux ODD, avec un objectif de 50% de l'encours du portefeuille investi sur des entreprises ayant au minimum 10% de l'activité réalisée sur des biens et services apportant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Durant toute la période 2024, le fonds a respecté son engagement et a investi en moyenne sur les 4 trimestres, 56% de ses encours investis sur des entreprises ayant au minimum 10% de l'activité réalisée sur des biens et services apportant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies.

Par ailleurs en moyenne sur cette même période :

- 45% des encours étaient exposés à l'ODD 3 : Favoriser la Santé et le bien être
  
  - 34% des encours étaient exposés à l'ODD 7 : Favoriser les énergies durables à coût absorbable
  
  - 34% des encours étaient exposés à l'ODD 9 : Favoriser une industrialisation durable, une infrastructure résiliente et l'innovation
  
  - 34% des encours étaient exposés à l'ODD 11 : Favoriser des villes résilientes et durables
  
  - 34% des encours étaient exposés à l'ODD 12: Favoriser la consommation et la production durable
  
  - 34% des encours étaient exposés à ODD 13: Favoriser la lutte contre les changements climatiques
- ✓ Avoir un objectif de 50% de l'encours du portefeuille investi sur des entreprises qui répondent à des enjeux environnementaux et de santé.

Durant toute la période 2024, le fonds a respecté son engagement et a investi en moyenne sur les 4 trimestres, 62% de ses encours sur des entreprises qui répondent à des enjeux environnementaux et de santé.

- ✓ Ne pas dépasser 20% de l'encours investi dans des émetteurs sous surveillance selon les critères de la société de gestion ;

Durant toute la période 2024 le fonds a respecté son engagement et a investi en moyenne sur les 4 trimestres, 4,6% de ses encours sur des émetteurs sous surveillance B2, respectant ainsi son engagement.

- ✓ Ne pas avoir en portefeuille d'émetteur exclu de l'univers responsable.

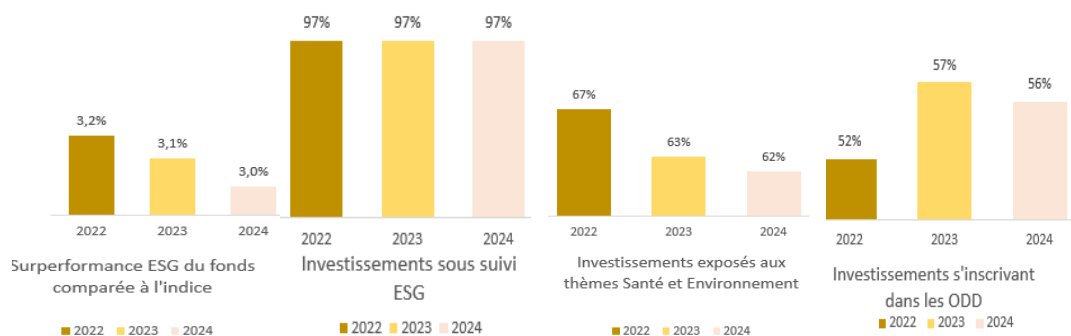
Durant toute la période, le fonds a respecté son engagement et ***n'a pas été investi sur des émetteurs exclus.***

*Cependant, une valeur LVMH pour une raison technique de mise à jour, a basclé quelques jours en listes exclusion en attendant la publication de sa mise à jour, qui l'a replacée immédiatement en valeur « Best in class » de son secteur.*

***Enfin, durant toute la période 2024 le fonds a respecté son engagement d'encours sous suivi ESG avec en moyenne sur les 4 trimestres 2024, de 97% de son encours.***

● **... et par rapport aux périodes précédentes (moyenne des trimestres de l'année)?**

Sur 3 ans, l'ensemble des indicateurs a progressé ou est resté stable (à l'exception du spread par rapport à l'indice) et le fonds a respecté son engagement de ne pas être investi sur des émetteurs exclus.



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

— — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier (au 31/12/2024)?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : au 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
<i>SCHNEIDER ELECTRIC SE</i>	<i>Industrie</i>	<i>6,8%</i>	<i>France</i>
<i>ASML</i>	<i>Technologies de l'information</i>	<i>6,8%</i>	<i>Pays-Bas</i>
<i>SAP</i>	<i>Technologies de l'information</i>	<i>6,2%</i>	<i>Allemagne</i>
<i>ESSILORLUXOTTICA</i>	<i>Santé</i>	<i>6,1%</i>	<i>France</i>
<i>AIR LIQUIDE SA</i>	<i>Matériaux</i>	<i>5,6%</i>	<i>France</i>

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

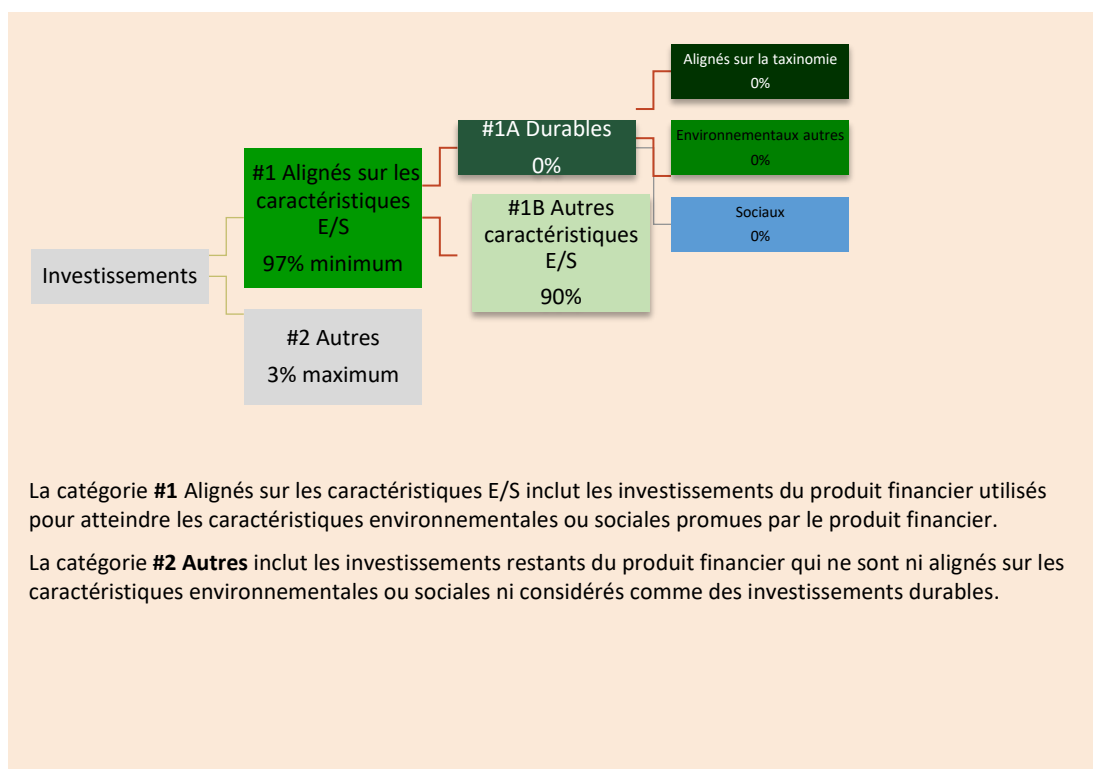


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%



### Quelle était l'allocation des actifs au 31/12/2024 ?



La catégorie **#1** Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2** Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés (moyenne des trimestres de l'année)?

Secteurs	% d'actifs (hors liquidité du fonds)
<b>Industrie</b>	<b>21%</b>
<b>Technologies de l'information</b>	<b>21%</b>
<b>Santé</b>	<b>21%</b>
<b>Matériaux</b>	<b>6%</b>
<b>Services aux collectivités</b>	<b>10%</b>
<b>Consommation de base</b>	<b>7%</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>	<b>7%</b>
<b>Finance</b>	<b>7%</b>





**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE ne prend aucun engagement d'alignement sur la taxinomie de l'UE.

Ainsi le pourcentage d'engagement minimal du Fonds est de 0%.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

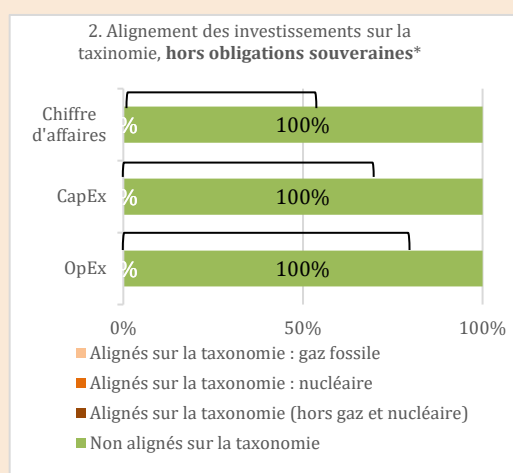
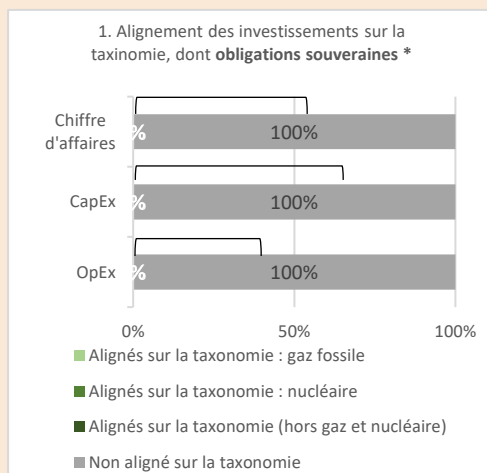
**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans  le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non :

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE° 2022/1214 de la Commission).

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

*Non applicable*

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

*Non applicable*



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

*Non applicable*



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxinomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » concerne les investissements qui ont pour finalité d'appliquer les caractéristiques ESG décrit en première question de l'annexe.

La catégorie « #Autres hors liquidité » fait référence aux OPCVM monétaires qui ne sont pas sélectionnés sur des critères ESG et peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif net du fonds.



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

AGRICA EPARGNE déploie des moyens humains, techniques et de recherches internes et externes afin de pouvoir mettre en œuvre cette approche de façon continue depuis la création.

AGRICA EPARGNE a recours à des prestataires et fournisseurs de données afin d'accéder aux notations de 5 000 à 11000 émetteurs selon les lignes de recherches et classe d'actifs : Moody's ESG, Bloomberg, Urgewald, Proxinvest, Deloitte, ISS.

En vue de favoriser le respect des caractéristiques ESG, AGRICA EPARGNE a poursuivi en 2024 ses analyses et sa politique d'engagement à travers le dialogue avec les émetteurs et l'exercice du droit de vote.

La société de gestion a notamment mené en 2024, une démarche d'engagement sur le plan environnemental et notamment climatique. Cette démarche visée à encourager les sociétés à adhérer à la Science Based Targets Initiative (SBTi).

En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

Agrica Epargne a également mené en 2024, une démarche d'engagement sur le plan de la biodiversité. Pour en savoir plus nous vous invitons à consulter les résultats de la politique d'engagement publiés sur notre site internet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

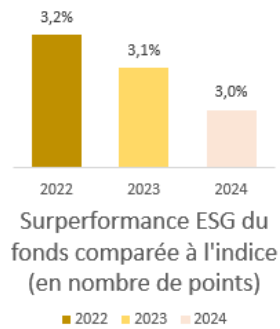
L'indice de référence n'a pas été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

L'indice de référence d'AGRICA EAPRGNE EURO RESPONSABLE est un indice large de marché, le MSCI EMU. Toutefois, en plus de la performance financière, le fonds s'engage à avoir une performance ESG supérieure à celle de son indice de référence.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
*Non applicable*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
*Non applicable*

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence (moyenne des trimestres de l'année)?**

Sur le plan de la performance ESG le fonds a surperformé son indice de référence depuis sa création.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

L'indice de référence n'a pas été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. L'indice de référence d'AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE est un indice large de marché, le MSCI EMU. Toutefois, en plus de la performance financière, le fonds s'engage à avoir une performance ESG supérieure à celle de son indice de référence



**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Composition de l'actif au 31 décembre 2024**

**AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES**  
**FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
**SAS AGRICA EPARGNE**  
21, rue de la Bienfaisance  
75382 PARIS CEDEX 08

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds d'épargne salariale nourricier AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES, et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale nourricier acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale nourricier acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
*T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	EUR	3 689	4 921 790,02	99,65
<b>Total</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 921 790,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	21 452,91
Autres passifs (-)	-4 081,25
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>4 939 161,68</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part Agrica Epargne Actions Responsables A	EUR	43 532,4940	32,306
Part Agrica Epargne Actions Responsables PER GA	EUR	108 697,5765	32,500





**AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SAS AGRICA EPARGNE  
21, rue de la Bienfaisance  
75382 PARIS CEDEX 08

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>4 921 790,02</b>
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	4 921 790,02
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>4 921 790,02</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>21 452,91</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>21 452,91</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>4 943 242,93</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	4 701 274,84
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	237 886,84
<b>Capitaux propres I</b>	<b>4 939 161,68</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>4 939 161,68</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 081,25
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>4 081,25</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>4 943 242,93</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	149,78
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>149,78</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-133,91
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-133,91</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>15,87</b>
<b>Autres produits :</b>	
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-12 965,43
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-12 965,43</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-12 949,56</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-3 125,74</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-16 075,30</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	1 034,29
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 034,29</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>49,30</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>1 083,59</b>



Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	100 301,80
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>100 301,80</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>152 576,75</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>252 878,55</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>237 886,84</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection de valeurs mobilières respectant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par la société de gestion en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU, sur la période de placement recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 354 583,46</b>	<b>2 659 203,13</b>	<b>4 939 161,68</b>
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables A en EUR</b>			
Actif net	216 593,60	715 461,64	1 406 387,60
Nombre de titres	8 444,5490	23 224,5830	43 532,4940
Valeur liquidative unitaire	25,648	30,806	32,306
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,39	0,06	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,39	-0,14	-0,16
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA en EUR</b>			
Actif net	1 137 989,86	1 943 741,49	3 532 774,08
Nombre de titres	44 324,0339	62 876,3424	108 697,5765
Valeur liquidative unitaire	25,674	30,913	32,500
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,06	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,06	-0,07	-0,08

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se

reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

FR0014005HB6 - Agrica Epargne Actions Responsables Part PER GA : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

QS0009129949 - Agrica Epargne Actions Responsables Part A : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC.

Les frais de gestion administratifs s'élèvent à 10 673,43 € TTC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 292 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part Agrica Epargne Actions Responsables PER GA	Capitalisation	Capitalisation
Part Agrica Epargne Actions Responsables A	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>2 659 203,13</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 773 769,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-582 197,79
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-12 949,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 034,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	100 301,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>4 939 161,68</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part Agrica Epargne Actions Responsables A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	28 324,3900	931 458,44
Parts rachetées durant l'exercice	-8 016,4790	-263 883,97
Solde net des souscriptions/rachats	20 307,9110	667 574,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 532,4940	
<b>Part Agrica Epargne Actions Responsables PER GA</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	55 547,7171	1 842 311,37
Parts rachetées durant l'exercice	-9 726,4830	-318 313,82
Solde net des souscriptions/rachats	45 821,2341	1 523 997,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	108 697,5765	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Agricola Epargne Actions Responsables A QS0009129949	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 406 387,60	43 532,4940	32,306
Agricola Epargne Actions Responsables PER GA FR0014005HB6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 532 774,08	108 697,5765	32,500

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	21,45	0,00	0,00	0,00	21,45
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,45</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	21,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>21,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	AGRICA EPARGNE	Actions Euro	France	EUR	4 921 790,02
<b>Total</b>						<b>4 921 790,02</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	4 081,25
<b>Total des dettes</b>		<b>4 081,25</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-4 081,25</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 775,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 189,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 921 790,02
	FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	4 921 790,02
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 921 790,02</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-16 075,30</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-16 075,30</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-16 075,30</b>

### Part Agricola Epargne Actions Responsables A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-7 142,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-7 142,53</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-7 142,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-7 142,53
<b>Total</b>	<b>-7 142,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>-8 932,77</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-8 932,77</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-8 932,77</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-8 932,77
<b>Total</b>	<b>-8 932,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 083,59</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 083,59</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 083,59</b>

**Part Agricola Epargne Actions Responsables A**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>308,64</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>308,64</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>308,64</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	308,64
<b>Total</b>	<b>308,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>774,95</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>774,95</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>774,95</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	774,95
<b>Total</b>	<b>774,95</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	EUR	3 689	4 921 790,02	99,65
<b>Total</b>			<b>4 921 790,02</b>	<b>99,65</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 921 790,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	21 452,91
Autres passifs (-)	-4 081,25
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>4 939 161,68</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part Agrica Epargne Actions Responsables A	EUR	43 532,4940	32,306
Part Agrica Epargne Actions Responsables PER GA	EUR	108 697,5765	32,500

# **AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES**

**COMPTES ANNUELS**  
**29/12/2023**

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 623 899,75</b>	<b>1 335 809,38</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>2 623 899,75</b>	<b>1 335 809,38</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>37 099,56</b>	<b>19 564,24</b>
Liquidités	37 099,56	19 564,24
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 660 999,31</b>	<b>1 355 373,62</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 661 448,74	1 364 056,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 801,18	-3 323,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-8 046,79	-6 149,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>2 659 203,13</b>	<b>1 354 583,46</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 796,18</b>	<b>790,16</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 796,18	790,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 660 999,31</b>	<b>1 355 373,62</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	167,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>167,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	50,93	66,50
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>50,93</b>	<b>66,50</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>116,07</b>	<b>-66,50</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 945,71	2 924,58
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-5 829,64</b>	<b>-2 991,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 217,15	-3 158,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-8 046,79</b>	<b>-6 149,38</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

FR0014005HB6 - Agrica Epargne Actions Responsables Part PER GA : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

QS0009129949 - Agrica Epargne Actions Responsables Part A : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC.

Les frais de gestion administratifs s'élèvent à 3 895,51 € TTC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 050,20 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts Agrica Epargne Actions Responsables A	Capitalisation	Capitalisation
Parts Agrica Epargne Actions Responsables PER GA	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 354 583,46</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 207 371,34	1 458 896,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-232 021,68	-93 776,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 050,68	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-1 304,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,41
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	331 048,97	-6 241,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	324 807,30	-6 241,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 241,67	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 829,64	-2 991,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 659 203,13</b>	<b>1 354 583,46</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## DÉTAIL DES COLLECTES<sup>(\*)</sup>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 207 371,34</b>	<b>1 458 896,74</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	3 290,32	6 916,62
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	38 334,83	15 346,48
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	770 821,35	1 289 822,90
Abondements de l'entreprise	124 671,20	68 746,44
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	270 253,64	78 064,30
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>232 021,68</b>	<b>93 776,53</b>
Rachats	36 619,49	63 029,89
Transferts à destination d'un autre OPC	195 402,19	30 746,64

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	1 796,18
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 796,18</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 796,18</b>



### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	17 935,9380	522 373,64
Parts rachetées durant l'exercice	-3 155,9040	-91 549,42
Solde net des souscriptions/rachats	14 780,0340	430 824,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 224,5830	
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	23 428,1749	684 997,70
Parts rachetées durant l'exercice	-4 875,8664	-140 472,26
Solde net des souscriptions/rachats	18 552,3085	544 525,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 876,3424	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 232,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 713,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 623 899,75
	FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	2 623 899,75
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 623 899,75</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-8 046,79	-6 149,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-8 046,79</b>	<b>-6 149,38</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 382,53	-3 316,17
<b>Total</b>	<b>-3 382,53</b>	<b>-3 316,17</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables PER GA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 664,26	-2 833,21
<b>Total</b>	<b>-4 664,26</b>	<b>-2 833,21</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 801,18	-3 323,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 801,18</b>	<b>-3 323,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts Agrica Epargne Actions Responsables A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 562,74	-3 323,82
<b>Total</b>	<b>1 562,74</b>	<b>-3 323,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts Agrica Epargne Actions Responsables PER GA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 238,44	0,00
<b>Total</b>	<b>4 238,44</b>	<b>0,00</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 354 583,46</b>	<b>2 659 203,13</b>
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables A en EUR</b>		
Actif net	216 593,60	715 461,64
Nombre de titres	8 444,5490	23 224,5830
Valeur liquidative unitaire	25,648	30,806
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,39	-0,14
<b>Parts Agricola Epargne Actions Responsables PER GA en EUR</b>		
Actif net	1 137 989,86	1 943 741,49
Nombre de titres	44 324,0339	62 876,3424
Valeur liquidative unitaire	25,674	30,913
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,07

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	2 073	2 623 899,75	98,67
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 623 899,75</b>	<b>98,67</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 623 899,75</b>	<b>98,67</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 623 899,75</b>	<b>98,67</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 796,18</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>37 099,56</b>	<b>1,40</b>
<b>Actif net</b>			<b>2 659 203,13</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts Agrica Epargne Actions Responsables A</b>	<b>EUR</b>	<b>23 224,5830</b>	<b>30,806</b>
<b>Parts Agrica Epargne Actions Responsables PER GA</b>	<b>EUR</b>	<b>62 876,3424</b>	<b>30,913</b>